

## Guide pratique



« J’emménage dans une commune Asse et Boiron »

« Nous attendons un enfant »

« Mon enfant va commencer l’école »

# SOMMAIRE

|                                                           |     |
|-----------------------------------------------------------|-----|
| L'HISTORIQUE DE L'AEE .....                               | 3   |
| LES 2 CRECHES .....                                       | 4-5 |
| LES UNITES D'ACCUEIL POUR ECOLIERS – UAPE .....           | 6   |
| LES DEVOIRS SURVEILLES – DS .....                         | 7   |
| LES ACCUEILS EN MILIEU FAMILIAL – AMF .....               | 8-9 |
| LES ACCUEILS VACANCES .....                               | 10  |
| COMMENT S'INSCRIRE VIA LE PORTAIL PARENTS .....           | 11  |
| LE RESTAURANT SCOLAIRE .....                              | 12  |
| LES TRANSPORTS SCOLAIRES .....                            | 13  |
| L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE ELISABETH DE PORTES – ESEP ..... | 14  |
| LA POLITIQUE DE SUBVENTIONNEMENT .....                    | 15  |
| LES REGLEMENTS & TARIFS – AUTRES QUESTIONS .....          | 16  |
| LE JARDIN D'ENFANTS .....                                 | 17  |
| L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES – APE .....            | 18  |

# LEXIQUE

|             |                                                            |
|-------------|------------------------------------------------------------|
| <b>AEE</b>  | Association intercommunale Enfance et Ecole Asse et Boiron |
| <b>AMF</b>  | Accueil en Milieu Familial                                 |
| <b>APE</b>  | Association des Parents d'Elèves                           |
| <b>DS</b>   | Devoirs Surveillés                                         |
| <b>ESEP</b> | Etablissement Scolaire Elisabeth de Portes                 |
| <b>FAJE</b> | Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants               |
| <b>LEO</b>  | Loi sur l'Enseignement Obligatoire                         |
| <b>UAPE</b> | Unité d'Accueil pour Ecoliers                              |

# L'HISTORIQUE DE L'AEE

## Quelles sont les communes membres et fondatrices de l'AEE ?

Arnex-sur-Nyon, Borex, Chésereux, Crassier, Eysins, Gingins, Grens, La Rippe et Signy-Avenex.

## Depuis quand existe notre Association ?

Juin 2008.

Avant 2008, les 9 communes, dont les enfants fréquentaient l'une des écoles de l'ESEP, s'étaient organisées pour la partie communale, avec un Conseil Exécutif et une Commission Scolaire.

Dès l'adoption de la nouvelle Constitution Vaudoise, cette gestion n'a plus été reconnue. Les communes ont décidé de créer une Association Intercommunale, l'AEE.

## Ses buts ?

- **Scolaire**
- **Optionnel** – Le Réseau Asse et Boiron gère les accueils pré et parascolaires ainsi que le restaurant scolaire, les Devoirs Surveillés et les Accueils Vacances.

L'AEE est organisée comme une commune :

- Le **Conseil Intercommunal** (CI) constitue l'organe législatif.  
Il se réunit au minimum deux fois par année (budgets et comptes).
- Le **Comité de Direction** (CoDir) constitue l'organe exécutif.
- La **Commission de Gestion** (CG) constitue l'organe de contrôle financier.

# LES CRECHES



Crèche  
Réseau Asse et Boiron



Crèche  
Réseau Asse et Boiron

## La Galiote

La crèche La Galiote est située à Eysins.

Sa capacité d'accueil est de 24 enfants répartis sur 2 groupes,  
soit 10 bébés/trotteurs et 14 trotteurs/grands.

L'accueil dans ces 2 groupes est multi-âges.

Contact      Grand-Rue 16 – 1262 Eysins  
022 361 11 48 de 9h à 12h excepté le mercredi  
[creches@asse-boiron.ch](mailto:creches@asse-boiron.ch) – [www.asse-boiron.ch](http://www.asse-boiron.ch)

## Les Papillons

La crèche Les Papillons est située à Crassier.

Sa capacité d'accueil est de 44 enfants répartis sur 3 groupes,  
soit 10 bébés, 14 trotteurs et 20 grands.

Contact      Route de l'Ancienne Scierie 12 – 1263 Crassier  
022 361 11 48 de 9h à 12h excepté le mercredi  
[creches@asse-boiron.ch](mailto:creches@asse-boiron.ch) – [www.asse-boiron.ch](http://www.asse-boiron.ch)

## Voulez-vous inscrire votre enfant dans l'une des deux crèches ?

Vous devez inscrire votre enfant en liste d'attente via le Portail Parents de notre Réseau dont le lien se trouve sur notre site internet.

## Quel module choisir ?

|                    | <u>Dès</u>     |   | <u>Jusqu'à</u> |
|--------------------|----------------|---|----------------|
| Journée            | *7h ou 7h30/9h | à | 16h30/18h25    |
| Matin/repas        | *7h ou 7h30/9h | à | 11h45/12h      |
| Matin/repas/sieste | *7h ou 7h30/9h | à | 14h/14h15      |
| Après-midi         | 14h/14h15      | à | 16h30/18h25    |

*\* seule la crèche Les Papillons ouvre à 7h*

## Options pédagogiques ?

Nos équipes éducatives de La Galiote et des Papillons sont formées au **langage des signes** et l'utilisent au quotidien spécialement chez les plus petits pour leur offrir un mode de communication plus adapté à leurs compétences.

La crèche Les Papillons est labellisée « **Youp'là bouge** », programme de santé publique qui encourage le mouvement.



Contact      Route de l'Ancienne Scierie 12 – 1263 Crassier  
022 361 11 48 de 9h à 12h excepté le mercredi  
creches@asse-boiron.ch – www.asse-boiron.ch

# LES UNITES D'ACCUEIL POUR ECOLIERS



Unité d'accueil pour écoliers  
Réseau Asse et Boiron

## Pour qui ?

Nos UAPE accueillent les enfants de 4 à 12 ans, 1P à 8P, scolarisés à l'ESEP, comprenant 4 écoles dans les différents villages et 1 collège.

Les structures de La Rippe, Eysins, Chésereux et Gingins accueillent les enfants de la 1P à la 6P et sont ouvertes de 7h à 8h15 (du lundi au vendredi) et de 11h30 à 18h30 (le lundi, mardi, jeudi et vendredi).

Les accueils du **mercredi** se font dans deux structures :

**La Rippe** pour les enfants inscrits à La Boîte à Malices et aux P'tits Léards  
**Eysins** pour les enfants inscrits aux Z'Eysinous et au Tournicotty.

Les 7 et 8P sont accueillis au Repère le lundi, mardi, jeudi et vendredi dès la fin de leurs cours, soit dès 14h45 ou 15h45 jusqu'à 18h30.

Les UAPE sont fermées pendant les vacances scolaires.

## Comment s'inscrire ?

Avant chaque rentrée scolaire, généralement avant les vacances de Pâques, l'AEE organise une soirée d'informations pour les UAPE destinée aux enfants de 1 à 6P. La séance consacrée aux 7P a lieu courant mai.

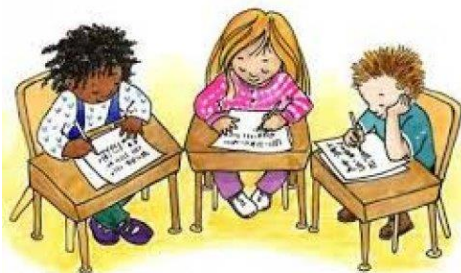
Les parents reçoivent une lettre d'information à ce sujet entre mars et avril, par courrier, dans la mesure où l'enfant est inscrit à l'ESEP.

Dès le 1<sup>er</sup> avril, vous pouvez inscrire votre enfant en liste d'attente sur le Portail Parents du Réseau Asse et Boiron dont le lien se trouve sur notre site internet.

Attention : délai d'inscription au **30 avril** pour les **1 à 6P**  
délai d'inscription au **31 mai** pour les **7 et 8P**.

Contact      Route de l'Ancienne Scierie 12 – 1263 Crassier  
022 369 11 80 de 9h à 12h  
[reseau@asse-boiron.ch](mailto:reseau@asse-boiron.ch) – [www.asse-boiron.ch](http://www.asse-boiron.ch)

# LES DEVOIRS SURVEILLÉS



Afin d'être en conformité avec la Loi sur l'Enseignement Obligatoire (LEO), notre Association organise des « Devoirs Surveillés » en collaboration avec l'ESEP.

## Pour qui ?

Ils s'adressent aux élèves de 3P à 8P. Les Devoirs Surveillés ne sont pas un cours d'appui individualisé. Seuls les devoirs scolaires sont effectués par l'enfant et ce, de manière autonome.

Selon le nombre d'enfants et la diversité des devoirs, il n'est pas toujours possible au personnel d'encadrement de répondre à toutes les demandes ni d'assurer que les enfants n'aient plus de devoirs à faire à domicile. La personne encadrante n'est pas tenue de corriger les devoirs ; nous y mettons plus une notion d'accompagnement.

Les parents sont responsables des devoirs de leur enfant et sont tenus de contrôler chaque jour le travail effectué. Toute communication au sujet des devoirs se fait uniquement avec l'enseignant.

La durée est d'environ 55 minutes, directement sur le site de l'école de l'élève.

Les Devoirs Surveillés commencent une semaine après le début de l'année scolaire en août et se terminent une semaine avant la fin de l'année scolaire en juin.

## Comment s'inscrire ?

Le procédé d'inscription est le même que pour les UAPE.

Contact      Route de l'Ancienne Scierie 12 – 1263 Crassier  
022 369 11 80 de 9h à 12h  
[reseau@asse-boiron.ch](mailto:reseau@asse-boiron.ch) – [www.asse-boiron.ch](http://www.asse-boiron.ch)

# LES ACCUEILS EN MILIEU FAMILIAL



L'Accueillant·e en Milieu Familial (AMF) prend en charge des enfants à son domicile durant la journée.

Il/elle est agréé·e par la Ville de Nyon et a obtenu une autorisation lui définissant le nombre exact d'enfants qu'il/elle peut accueillir à la suite d'une enquête socio-éducative effectuée à son domicile. L'autorisation est délivrée pour autant que les mesures nécessaires à la sécurité des enfants aient été prises.

La Commune de Nyon assure la surveillance et le suivi des accueillant·e-s par l'intermédiaire de la structure de coordination de l'accueil familial.

L'accueil familial compte une dizaine d'accueillant·e-s. Le Réseau recherche activement à agrandir son effectif. Si cette activité vous intéresse, vous trouverez ci-après des informations utiles.

## Pour qui ?

Tout enfant entre 4 mois et 10 ans (fin de la 6P) peut être placé chez un·e accueillant·e. Le taux de fréquentation est déterminé en fonction du taux d'activité professionnel du parent ayant le plus petit pourcentage.

Les accueillant·e-s travaillent toute l'année à l'exception de 4 semaines de vacances, des week-ends et des jours fériés officiels de la Commune de Nyon (contrat sur 46 semaines). Il existe également un contrat sur 38 semaines (vacances scolaires).

## Comment s'inscrire ?

Les inscriptions se font directement auprès du Réseau de Nyon, dont vous trouverez les coordonnées en page 9.

# Et si vous repreniez une activité professionnelle à la maison ?

En devenant accueillant-e de jour, vous participez activement à la vie et au développement des enfants que vous accueillez. Cette nouvelle activité rémunérée vous offre la flexibilité et l'autonomie qui vous permettent d'exercer un emploi depuis chez vous !



Devenez accueillant-e de jour sur  
**[www.afj.faje-vd.ch](http://www.afj.faje-vd.ch)**

L'accueil familial de jour forme, encadre et emploie des accueillant-e-s pour enfants de 0 à 12 ans, pour garantir leur sécurité et leur confort.

Projet soutenu par la FAJE, la Fondation pour l'accueil de jour des enfants.



Contact    Rue des Marchandises 17 – 1260 Nyon  
022 316 40 60  
[reseau-enfance@nyon.ch](mailto:reseau-enfance@nyon.ch) – [www.nyon.ch](http://www.nyon.ch)

# LES ACCUEILS VACANCES



## Pour qui ?

Ils s'adressent aux élèves de 1P à 6P, soit de 4 à 10 ans.

Les Accueils Vacances sont organisés durant six semaines de vacances scolaires, soit une semaine à Pâques, trois semaines en été et deux semaines en automne. Ils permettent aux enfants de participer à des activités créatives et sportives, en plein air ou en atelier.

Les horaires sont de 8h à 17h30.

Les inscriptions ne sont possibles que pour la semaine complète uniquement.

Les repas et les goûters, labellisés « Fait Maison » sont inclus et fournis par Eldora.

## Comment s'inscrire ?

Vous pouvez inscrire votre enfant en liste d'attente sur le Portail Parents du Réseau Asse et Boiron, onglet « inscriptions Accueils Vacances », dont le lien se trouve sur notre site internet.

Contact      Route de l'Ancienne Scierie 12 – 1263 Crassier  
022 369 11 80 de 9h à 12h  
[reseau@asse-boiron.ch](mailto:reseau@asse-boiron.ch) – [www.asse-boiron.ch](http://www.asse-boiron.ch)

# COMMENT S'INSCRIRE VIA LE PORTAIL PARENTS

## Délai d'inscription pour les UAPE et Devoirs Surveillés

→ via le Portail Parents du Réseau Asse et Boiron uniquement (site internet)

- **30 avril** pour les 1 à 6P
- **31 mai** pour les 7-8P

| Horaires d'accueils 1P – 6P | Lundi   | Mardi   | Mercredi | Jeudi   | Vendredi |
|-----------------------------|---------|---------|----------|---------|----------|
| 7h00 - 8h15                 | 1P à 6P | 1P à 6P | 1P à 6P  | 1P à 6P | 1P à 6P  |
| 8h15 - 11h30                | ---     | ---     | 1P       | ---     | ---      |
| 11h30 - 13h30               | 1P à 6P | 1P à 6P | 1P à 6P  | 1P à 6P | 1P à 6P  |
| 13h30 - 15h00               | 1P      | 2P      | 1P à 6P  | 1P      | 1P       |
| 15h00 - 18h30               | 1P à 6P | 1P à 6P | 1P à 6P  | 1P à 6P | 1P à 6P  |

- **Si vous êtes déjà inscrits** auprès de notre Réseau :
  - ⇒ L'inscription de votre/vos enfant-s doit être renouvelée, chaque année, directement sur le Portail Parents. Il est primordial de créer une nouvelle inscription en liste d'attente pour la prochaine année scolaire. Pour les **Devoirs Surveillés**, il faut créer **une inscription en liste d'attente supplémentaire** spécifique aux Devoirs Surveillés.
- **Si vous avez déjà été inscrits dans le passé** auprès de notre Réseau (enfant-s ayant déjà fréquenté une structure d'accueil mais plus actuellement) :
  - ⇒ Adresser un courriel à : [reseau@asse-boiron.ch](mailto:reseau@asse-boiron.ch). Nous vous ferons parvenir un code d'activation.
- **Si vous n'êtes pas encore inscrits** auprès de notre Réseau :
  - ⇒ Se rendre sur notre site internet : [www.asse-boiron.ch](http://www.asse-boiron.ch), se connecter au Portail Parents et créer un compte.

## **DOCUMENTS OBLIGATOIRES POUR L'INSCRIPTION EN LISTE D'ATTENTE (Crèche ou UAPE)**

- Une **photo d'identité récente** de l'enfant (pour les UAPE uniquement)
- **Salariés** : attestation de travail actualisée pour chaque parent, signée par l'employeur, avec mention du taux d'activité et des jours et horaires de travail (formulaire disponible sur notre site internet).
- **Indépendants** : attestation d'affiliation AVS et attestation de travail avec horaires et taux d'activité.
- **En recherche d'emploi** : attestation d'inscription à l'ORP signée (Office Régional de Placement).
- **En formation** : attestation originale actualisée et signée de l'école comprenant les horaires de cours.
- **Nouveaux résidents** : une attestation d'établissement émise par la commune de domicile.
- **Convention** stipulant l'**autorité parentale** des parents non-mariés, séparés ou divorcés.
- **Certificat médical récent** en cas de maladie ou allergie-s nécessitant un protocole médical.



- L'inscription ne peut être validée que si TOUS les documents demandés ont été transmis.
- L'inscription dans notre Réseau n'est pas une inscription à l'école.
- Pour les enfants placés précédemment en AMF et souhaitant s'inscrire en UAPE ou en crèche, veuillez utiliser exclusivement le Portail Parents du Réseau Asse et Boiron.

Contact

Route de l'Ancienne Scierie 12 – 1263 Crassier  
022 369 11 80 de 9h à 12h  
[reseau@asse-boiron.ch](mailto:reseau@asse-boiron.ch) – [www.asse-boiron.ch](http://www.asse-boiron.ch)

# LE RESTAURANT SCOLAIRE



Le restaurant scolaire se situe sur le site du collège Borex-Crassier.  
Il est ouvert de 7h30 à 15h.

## Pour qui ?

Les repas sont élaborés pour toutes les structures préscolaires (crèches) et parascolaires (UAPE) de l'AEE ainsi que pour les élèves et enseignants de 7 à 11<sup>e</sup> Harmos qui se rendent au restaurant scolaire.

## Comment fonctionne le Bo'Resto ?

Il est destiné aux élèves de 7 à 11<sup>e</sup> Harmos. Pour payer leurs consommations, les élèves ainsi que les enseignants utilisent un code QR qui peut être directement téléchargé depuis le site du Bo'Resto.

Les repas sont labellisés « Fait Maison », c'est-à-dire des plats cuisinés entièrement sur place à partir de produits bruts. Ils sont équilibrés et adaptés aux besoins des enfants.

Un menu végétarien est proposé chaque jour, un menu viande trois fois par semaine et un menu poisson une fois par semaine. Les fruits et les légumes viennent de la région, dans la mesure du possible.



Contact      Rue de la Tour 55 – 1263 Crassier  
021 805 57 54  
boresto@eldora.ch – [www.boresto.eldora.ch](http://www.boresto.eldora.ch)

# LES TRANSPORTS SCOLAIRES



## Pour qui ?

Pour tous les élèves des 9 villages du Réseau Asse et Boiron qui sont enclassés dans l'Etablissement Scolaire Elisabeth de Portes, un transport en bus est organisé au départ de chaque village.

Ces transports sont assurés par des entreprises privées qui garantissent une place assise à chaque enfant.

Les horaires ainsi que le règlement des transports scolaires sont disponibles sur notre site internet ainsi que sur celui de l'ESEP.

Contact      Route de l'Ancienne Scierie 12 – 1263 Crassier  
022 369 13 63 de 9h à 12h  
aee@asse-boiron.ch – [www.asse-boiron.ch](http://www.asse-boiron.ch)

# L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE ELISABETH DE PORTES



## Pour qui ?

C'est l'établissement scolaire des 9 communes Asse et Boiron donc pour tous les enfants y résidant. L'ESEP étant une école publique, il n'y a pas de limitation dans les inscriptions. L'enfant peut être enclassé dans toutes les écoles de l'ESEP **quel que soit son lieu d'habitation.**

L'ESEP est composé de 4 bâtiments primaires pour les 1 à 6P à Chésérèx, Eysins, Gingins et La Rippe et 1 bâtiment situé à Borex-Crassier accueillant les 7 et 8P ainsi que les 9 à 11S.

Vous trouverez toutes les informations concernant l'ESEP sur son site internet [www.esep.eduvd.ch](http://www.esep.eduvd.ch).

L'AEE est l'autorité intercommunale de référence pour l'ESEP, pour la partie communale définie par la LEO (Loi sur l'Enseignement Obligatoire).

## Votre enfant doit commencer l'école en août ou intégrer une classe en cours d'année ? Comment procéder ?

Les inscriptions se font directement auprès de l'ESEP.

Il vous suffit de contacter le secrétariat de l'école.

Contact      Rue de la Tour 55 – 1263 Crassier  
022 557 58 80  
[eps.elisabeth@vd.ch](mailto:eps.elisabeth@vd.ch) – [www.esep.eduvd.ch](http://www.esep.eduvd.ch)

# LA POLITIQUE DE SUBVENTIONNEMENT

## Qui a droit à un subventionnement ?

Tout parent ayant sa résidence principale et fiscale dans une des 9 communes membres du Réseau Asse et Boiron peut bénéficier d'un subventionnement pour son enfant fréquentant un accueil de jour du Réseau Asse et Boiron, pour autant que le revenu déterminant n'excède pas un seuil maximum décidé par l'AEE.

**Il n'y a pas d'effet rétroactif.**

Le subventionnement prend effet dès réception du dossier complet.

## Qui a droit à un rabais fratrie ?

Un rabais fratrie est accordé automatiquement sur l'abonnement de chaque enfant de la même famille fréquentant un accueil de jour du Réseau Asse et Boiron.

## Comment procéder pour la demande de subvention ?

Lorsque le contrat est établi avec l'une de nos structures, vous pouvez nous transmettre votre demande de subvention **par courrier ou par courriel à : [subventions@asse-boiron.ch](mailto:subventions@asse-boiron.ch)** accompagnée de tous les documents requis.

Toutes les modalités pour l'octroi d'une subvention sont détaillées dans notre document « politique prioritaire, tarifaire et de subventionnement », disponible sur notre site internet.

# LES REGLEMENTS & TARIFS

Tous nos règlements et tarifs peuvent être consultés sur notre site internet.

## AUTRES QUESTIONS ?



Site internet

[www.asse-boiron.ch](http://www.asse-boiron.ch)

Contact [RESEAU](#)

Réseau Asse et Boiron  
Route de l'Ancienne Scierie 12  
1263 Crassier  
022 369 11 80 de 9h à 12h  
[reseau@asse-boiron.ch](mailto:reseau@asse-boiron.ch)

Contact [CRECHES](#)

Réseau Asse et Boiron  
Route de l'Ancienne Scierie 12  
1263 Crassier  
022 361 11 48 de 9h à 12h excepté le mercredi  
[creches@asse-boiron.ch](mailto:creches@asse-boiron.ch)

Contact [SUBVENTIONS](#)

Réseau Asse et Boiron  
Route de l'Ancienne Scierie 12  
1263 Crassier  
022 369 11 80 de 9h à 12h excepté le mercredi  
[subventions@asse-boiron.ch](mailto:subventions@asse-boiron.ch)

# LE JARDIN D'ENFANTS



Les **Petits Soleils**

## Pour qui ?

Le jardin d'enfants « Les Petits Soleils » est géré par l'AEE à compter du 17 août 2026.

Toutefois, le Réseau Asse et Boiron n'accorde **pas de subvention aux parents** des enfants placés au jardin d'enfants.

Tout renseignement doit être pris directement auprès de la structure d'accueil Les Petits Soleils.

Les enfants y sont accueillis dès l'âge de 24 mois et jusqu'à leur entrée à l'école.

La structure est ouverte du lundi au vendredi, chaque matin, de 7h30 à 12h30, pendant la période scolaire (fermeture durant les vacances scolaires).

Contact    Rue de la Tour 49 – 1263 Crassier  
076 296 56 06 de 7h30 à 12h30  
[les-petits-soleils@asse-boiron.ch](mailto:les-petits-soleils@asse-boiron.ch) – [www.asse-boiron.ch](http://www.asse-boiron.ch)

# L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES



*Cette association permet de créer des liens entre les parents et les acteurs locaux pour que les élèves puissent évoluer dans les meilleures conditions possibles.*

*L'objectif premier du comité de l'APE est de représenter au mieux les intérêts des parents d'élèves fréquentant l'un des cinq collèges de l'Etablissement Scolaire Elisabeth de Portes.*

L'association locale n'est actuellement plus active, mais elle peut être relancée à tout moment par tout parent souhaitant s'engager bénévolement, avec le soutien logistique et financier de l'APE Vaud.

En attendant, il est possible de s'affilier directement à l'APE Vaud via leur site internet [www.ape-vaud.ch](http://www.ape-vaud.ch).